

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE**

### **SEANCE PUBLIQUE DU 19 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze, le 19 janvier à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre MARCELIN, en date du 13 janvier 2011, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

#### **Elus présents :**

CORBEIL-ESSONNES : Volkan AYKUT ; Jean-François BAYLE ; Jean-Pierre BECHTER ; Stéphanie COUTARD ; Jean-Christophe DALIS ; Sylvain DANTU ; Cristela DE OLIVEIRA ; Jean-Michel FRITZ ; Frédérique GARCIA ; Samira KETFI ; Bastien SADOUL ;

ETIOLLES : Philippe BRUN ; Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Alyat FRANTZ ; Alain GOUDET ; Annie GRAND ; Thierry MAINE ; Isabelle TROUSSELLE ;

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; Elisabeth GIRARDIN ; François GROS ; Colette MARTIN ; Stéphane PIHAN ; Christine PINAUD-GROS ; Arlette TRAMBLAY ;

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Jean-Marc DEVOGE ; Michelle FOUCHER ; Michelle JEHANNO ; Anne-Marie LANZA ; Jean-Pierre MARCELIN ; Michel PILOT ; Céline REMILIEU ;

SOISY-SUR-SEINE : Mourad BOUDJEMAA ; Paul CHAMBREUIL ; Stéphane DERLET ; Christine LANTZ-SEGARD ; Bernard MEDER ; Emmanuel MERMINOD ; Elisabeth PETITDIDIER ; Jean-Baptiste ROUSSEAU ; François SCHORTER ;

Pouvoirs : Claude DECHAMP donne pouvoir à Anne-Marie LANZA  
Pierre LORIN donne pouvoir à Michel PILOT  
Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET donne pouvoir à Daniel FONTAINE  
Françoise NOUAILHAC donne pouvoir Michel BERNARD

Absents : Damanguere Redanga N'GAIBONA  
Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN déclare la séance ouverte à 19h10.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique également que le registre des décisions prises par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération est à la disposition des élus sur la table au fond de la salle du Conseil.

## 1 Installation des nouveaux conseillers communautaires

Suite aux élections municipales de Corbeil-Essonnes, le Conseil municipal du 7 janvier 2011 a désigné douze conseillers communautaires.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération doit prendre acte de ces désignations et déclarer installés les nouveaux conseillers communautaires. Sont accueillis et installés les délégués de la commune de Corbeil-Essonnes :

Jean-Pierre BECHTER  
Jean-Michel FRITZ  
Cristela DE OLIVEIRA  
Sylvain DANTU  
Jean-François BAYLE  
Samira KETFI  
Frédérique GARCIA  
Damanguere Redanga N'GAIBONA  
Volkan AYKUT  
Bastien SADOUL  
Jean-Christophe DALIS  
Stéphanie COUTARD

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN propose au Conseil de prendre acte de l'installation de ces conseillers et leur souhaite la bienvenue.

*Approuvé à l'unanimité.*

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Anne-Marie LANZA, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 23 novembre 2010

*Approuvé à l'unanimité par les élus en place lors de la séance concernée (donc abstention des nouveaux délégués de la ville de Corbeil-Essonnes)*

## 2 Election du Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN, Doyen d'âge, rappelle les textes applicables en matière d'élection du Président : l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'élection du Maire, est applicable pour l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération en vertu de l'article L.5211-1 du même Code.

Il propose aux membres présents de procéder à la désignation du Président.

Il constate la candidature de Monsieur Jean-Pierre BECHTER.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU souhaite intervenir. Il rappelle que l'élection d'un Président est un moment important, qu'en plus de ses pouvoirs propres, rappelés dans la notice explicative,

d'autres lui seront délégués par les Elus lors du prochain Conseil.

Il indique qu'il va voter pour Monsieur Jean-Pierre BECHTER car il reste trois ans pour relancer l'activité de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, pour renforcer son image à la fois dynamique mais aussi de modernité, avec des enjeux importants : financiers avec la réforme de la taxe professionnelle, mais aussi relatifs à la réforme territoriale dont l'application doit se faire avant 2014, avec cette année la constitution d'une Commission Départementale qui doit, sous l'autorité du Préfet, réfléchir sur la nouvelles carte intercommunale. Des pouvoirs exorbitants vont être confiés au Préfet puisque pour la première fois dans notre histoire, ce dernier pourra contraindre des collectivités à intégrer une Communauté d'Agglomération. Il faut donc agir plutôt que subir, c'est-à-dire essayer de dessiner un territoire et se mettre en position de force, montrer un certain dynamisme et une certaine modernité.

Relancer la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne signifie aussi relancer les investissements, car cette année, seulement 30 % du programme prévu a été réalisé. Il s'agit également de mieux gérer le budget puisque l'endettement est proche de 0. Cela peut être considéré comme une qualité, mais aussi le signe d'une certaine apathie. Il est vrai qu'aujourd'hui, il existe une garantie presque certaine de la continuité de la présence des conseillers communautaires actuels, contrairement aux trois dernières années, et il existe une volonté de cohésion puisqu'il n'y a qu'un candidat, ce qui est un élément important. Toutefois, se mettre d'accord sur un candidat est un signe de cohésion minimum et aujourd'hui, il y a des attentes relatives à un meilleur fonctionnement de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU s'adresse à Monsieur Jean-Pierre BECHTER en lui indiquant qu'il souhaite qu'il puisse entendre ces attentes, que celles-ci ont été exprimées de manière plus intense ces trois derniers mois. Elles concernent : plus de collégialité dans la gouvernance et à tous les niveaux de cette gouvernance. Au niveau de l'exécutif, l'engagement d'avoir « le duo des Jean-Pierre » car Monsieur Jean-Pierre MARCELIN devrait avoir une délégation générale de signature, ce qui peut introduire une plus grande permanence au niveau de la présence de l'exécutif à la Communauté d'Agglomération. Au niveau du Bureau Communautaire, les Vice-présidents qui étaient présents pendant l'intérim ont exprimé une attente de plus de participation, de plus d'information, notamment dans la gestion des projets, mais aussi sur la gestion du personnel et les recrutements.

Il existe également une attente afin que les commissions soient mieux organisées, qu'il y ait des convocations, des comptes-rendus en temps et en heure, et une certaine régularité pour favoriser l'implication de chacun, la participation et la réflexion aux projets de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique que certaines commissions fonctionnent très bien. Il donne l'exemple de la Commission Culture qui a pris en main avec dynamisme un dossier important pour la Communauté d'Agglomération : la rénovation du Théâtre. Il pense que ce qui est fait dans cette commission pourrait l'être dans les autres.

Il évoque également la problématique des équilibres financiers : il convient de déterminer rapidement un niveau d'investissement dans le cadre du PPI, et surtout de fixer un niveau d'endettement raisonnable à atteindre dans les années à venir. Il faut affirmer un certain nombre d'orientations générales pour l'Agglomération : le développement économique, l'Internet à très haut débit, la rénovation de la voirie ayant souffert des intempéries, une attention constante à avoir sur la gestion des déchets pour contenir l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le projet concernant la Culture et notamment le Théâtre, l'intercommunalité en lançant une étude pour nos possibilités d'élargissement.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU termine en indiquant que pour toutes ces raisons, un Président va être élu aujourd'hui, et qu'il faut que ce Président soit soutenu, et que les efforts de chacun ne se relâchent pas durant les trois ans à venir, qui seront déterminants pour notre Agglomération qui est amenée à évoluer.

Revenant à l'élection du Président, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN explique que chaque conseiller doit faire constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la Communauté d'Agglomération et déposer son bulletin dans l'urne. Les élus ayant un pouvoir devront procéder de la même manière lorsque leur mandant sera appelé, et déposer un bulletin distinct dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le Bureau, en application de l'article L.66 du Code Electoral, seront tous signés par les membres du Bureau avec mention de la cause de nullité.

Deux assesseurs sont désignés pour la tenue des élections : Monsieur Sylvain DANTU et Madame Alyat FRANTZ.

La déclaration de candidature étant faite, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN procède à l'appel des conseillers pour l'élection du Président.

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
  - Nombre de suffrages exprimés : 43
  - Majorité absolue : 22
- 43 voix en faveur de Monsieur Jean-Pierre BECHTER, formant la majorité absolue.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER est déclaré élu à la fonction de Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER fait la déclaration suivante :

*« Mes chers Amis, je vous remercie de la confiance que vous m'avez renouvelée. Je voudrais m'adresser d'abord à Jean-Pierre MARCELIN ; en réalité nous ne nous connaissons pas il y a quinze mois et donc progressivement nous avons fait connaissance, d'abord les quatre Maires, les cinq Maires, puisque nous nous voyions très fréquemment, pratiquement toutes les semaines, en tous cas, c'est le rythme que nous avons choisi depuis le début de ma Présidence, et avec Serge DASSAULT, qui participe assez souvent à nos réunions. Et mon Cher Jean-Pierre, j'ai donc appris à te connaître et à t'apprécier comme j'apprécie tous les Maires qui sont là. Et parce que je crois que nous avons fait un peu de travail pendant l'année écoulée et que nous allons en faire beaucoup plus pendant les trois années qui viennent.*

*Nous avons tous entre nous une confiance réciproque de haut niveau, et toutes les décisions que nous prenons, nous les prenons toujours à l'unanimité. Il n'y a pas eu de décision prise avec l'hésitation d'un seul d'entre nous. Nous essayons d'avoir une vision prospective et unanime. Donc, nous allons continuer à le faire.*

*Je pense également beaucoup à Serge DASSAULT qui a été fatigué ces premiers jours de l'année, qui va désormais beaucoup mieux. C'est grâce à Serge et à François que cette Agglomération a pu voir le jour et je crois que c'est une très belle Agglomération que tout le monde nous envie.*

*Je voudrais citer deux chiffres : notre endettement est de l'ordre de 5 000 000 € ; une Agglomération voisine, celle d'Evry, a un endettement de l'ordre de 125 000 000 €, donc il est certain qu'il y a des appétits qui naturellement se font jour pour nous absorber. Ainsi va la vie. On a toujours envie de quelque chose.*

*Je voudrais, en vous remerciant de la confiance que vous venez de me témoigner, vous dire que nous allons continuer à travailler tous ensemble, et je remercie Jean-Baptiste ROUSSEAU, qui en quelque sorte a fait mon discours-programme, et qui vous a donc annoncé que Jean-Pierre MARCELIN aurait une délégation générale de signature, ce qui était déjà prévu. J'ai laissé le soin à Jean-Baptiste ROUSSEAU de vous l'annoncer pendant que l'on préparait les opérations de vote.*

*La situation de notre Agglomération est, je dirais, prospère quant on la compare à la multitude des agglomérations. Pourquoi est-elle prospère ? Elle l'est parce que Serge DASSAULT a sauvé Altis, et la Société Altis, actuellement, qui représente une très grande part de nos recettes, tourne à 90 % de ses capacités, Altis est devenue une société de plein exercice avec son propre centre de recherches, son propre service marketing, et je crois que de ce côté-là, pour les trois prochaines années, puisque c'est l'horizon qui nous concerne, nous ne pouvons attendre que de bonnes choses en provenance de cette société Altis, au Conseil d'Administration de laquelle je vais rentrer.*

*Par ailleurs, avec mon équipe que je salue, nous avons fait le meilleur score pour la Droite à Corbeil-Essonnes depuis la Libération. C'est comme ça. C'est ainsi fait. Pour la petite histoire, je voulais vous dire que le Président du Conseil, Henri QUEUILLE, a fusionné Corbeil et Essonnes en 1951, il y a soixante ans. J'étais aux obsèques du Président Henri QUEUILLE, je l'ai connu de son vivant, puisqu'avec Jacques CHIRAC nous allions lui rendre visite et je suis né à dix kilomètres de l'endroit où est né Henri QUEUILLE et de l'endroit où il est enterré. C'est donc un petit clin d'œil sur l'histoire de Corbeil que je tenais à faire.*

*Pour moi, aujourd'hui, c'est la 23<sup>ème</sup> fois que je suis élu, Président ou Conseiller Général ou Maire ou Conseil Régional ou Président de Commission de Finances, Adjoint au Maire de Paris, etc. J'ai donc été élu 23 fois dans 4 départements différents, à titre personnel, ou comme Député aussi, ce qui fait que la vie politique est ainsi faite, qu'il y a quinze mois, effectivement, dans cette région je ne connaissais personne, et que les gens ont choisi de nous faire confiance parce que nous ne nous intéressons qu'à leurs problèmes, nous ne parlons pas de politique internationale, ni de politique nationale. Nous sommes élus pour remplir un mandat, c'est-à-dire pour faire en sorte que nous ayons la capacité permanente d'améliorer la vie de nos concitoyens. Nous sommes élus pour ça et pas pour autre chose.*

*Donc, c'est cette mission prioritaire : comment faire mieux pour les populations de l'Agglomération, comment faire mieux et toujours mieux ?*

*Donc, nous allons nous mettre au travail à nouveau. Nous mettre au travail ; néanmoins, nous n'avons pas cessé de travailler. Même quand nous n'étions pas élus, l'Agglomération tournait grâce à Jean-Pierre et aux Maires qui étaient là. Nous allons donc faire en sorte d'amplifier nos démarches, d'améliorer les résultats en inscrivant peut-être des indices qui nous permettront de suivre le travail de l'Agglomération : capacité à consommer les budgets d'investissement notamment, capacité à recruter des encadrements de haut niveau, et à mettre en œuvre ce que Jean-Baptiste, au nom de tous, vous a dit tout à l'heure.*

*Il nous reste trois ans, trois ans c'est à la fois peu et à la fois beaucoup. Les choses changent. Il va bien falloir voir que les Préfets ont le pouvoir d'attribuer les communes qui ne sont pas dans des agglomérations à des agglomérations, puisque l'ensemble du paysage communal français sera intégré à l'agglomération. Il y a en Essonne, quelques communes encore qui ne sont pas intégrées à des agglomérations ; elles ont le choix de le faire sinon c'est le Préfet qui le fera. Voilà, ça c'est une décision votée au Parlement et qui s'impose à tout le monde.*

*Je voulais aussi vous dire que je ne conçois que le travail en collégialité, c'est ce qui a fait la victoire de notre équipe parce qu'en collégialité on se distribue les tâches ; tout le monde travaille, tout le monde contrôle le travail de chacun, et c'est comme ça que les choses avancent vite. L'année dernière, pendant un an, tout le Conseil Municipal se réunissait, toute notre majorité du Conseil Municipal, se réunissait tous les samedis matins à 9 h 00, et pendant un an, on a réussi à faire travailler tout le monde. Nous avons fait voter 450 délibérations dans l'année, et nous avons lancé plus de 50 chantiers. Tout cela est dû au fait qu'on est en collégialité. Le travail collégial est*

*la base du travail des élus. C'est en collégialité que l'on arrive à corriger les erreurs des uns et des autres, à rectifier le tir, à améliorer les choses et à accélérer la cadence. Donc, pour moi, la collégialité est quelque chose d'incontournable et ça a été ainsi chaque fois que j'ai eu des responsabilités, et j'en ai eu quand même quelques unes dans mon existence d'élu et dans mon existence professionnelle aussi.*

*Donc, l'exécutif est collégial, les Vice-présidents, les décisions sont « collégiales », et nous allons regarder, nous allons affiner un peu les décisions prises au niveau du Bureau des Maires et au niveau de l'exécutif et au niveau de notre Conseil d'Agglomération. Tout cela sera clair. J'ai toujours joué « collectif », je suis Vice-président de l'Olympique de Marseille, et quand l'équipe joue « collectif », elle gagne ; quand elle compte sur les individualités, elle perd. L'individualité en football, en rugby, et en politique, ce n'est pas un système qui permet de gagner. Seule la collectivité permet de gagner. Donc, j'ai bien l'intention, nous avons tous l'intention, tous les Maires ont l'intention de travailler « collectif ».*

*Voilà ce que je voulais vous dire. Je voulais vous dire que je suis très heureux, très honoré, très fier de présider cette Agglomération, qui est une belle Agglomération. Il y a des villes somptueuses, il y a des coins absolument ravissants, ici, des deux côtés de la Seine, et je crois que nous nous entendons tous très bien. C'est cette amitié, cette bonne ambiance collective à laquelle nous devons veiller prioritairement, et à laquelle je suis très attaché, que nous allons essayer d'entretenir.*

*En tous cas, merci de la confiance que vous m'avez témoignée, merci à Jean-Pierre, merci à tous les Maires, pour la confiance que vous m'avez accordée. Moi qui ne vous connaissais pas il y a quinze mois, et qui suis à nouveau porté à votre tête tout simplement parce que vous l'avez choisi. Merci infiniment. »*

Monsieur Jean-Pierre BECHTER indique ensuite qu'il va procéder à l'élection des Vice-présidents.

### 3 Election du Premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Monsieur Jean-Pierre MARCELIN, formant la majorité absolue.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN est déclaré élu à la fonction de Premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

### 4 Election du Deuxième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Monsieur François GROS, formant la majorité absolue.

Monsieur François GROS est déclaré élu à la fonction de Deuxième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 5 Election du Troisième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
  
- 44 voix en faveur de Monsieur Philippe BRUN, formant la majorité absolue.

Monsieur Philippe BRUN est déclaré élu à la fonction de Troisième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 6 Election du Quatrième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
  
- 44 voix en faveur de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, formant la majorité absolue.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU est déclaré élu à la fonction de Quatrième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 7 Election du Cinquième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23
  
- 44 voix en faveur de Monsieur Jean-Michel FRITZ, formant la majorité absolue.

Monsieur Jean-Michel FRITZ est déclaré élu à la fonction de Cinquième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 8 Election du Sixième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Monsieur Jean-Marc DEVOGE formant la majorité absolue.

Monsieur Jean-Marc DEVOGE est déclaré élu à la fonction de Sixième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 9 Election du Septième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Monsieur Michel BERNARD, formant la majorité absolue.

Monsieur Michel BERNARD est déclaré élu à la fonction de Septième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 10 Election du Huitième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Monsieur Daniel FONTAINE, formant la majorité absolue.

Monsieur Daniel FONTAINE est déclaré élu à la fonction de Huitième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 11 Election du Neuvième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Madame Elisabeth PETITDIDIER, formant la majorité absolue.



Madame Elisabeth PETITDIDIER est déclarée élue à la fonction de Neuvième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### 12 Election du Dixième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
  - Nombre de suffrages exprimés : 42
  - Majorité absolue : 22
- 42 voix en faveur de Madame Cristela DE OLIVEIRA, formant la majorité absolue.

Madame Cristela DE OLIVEIRA est déclarée élue à la fonction de Dixième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### 13 Election du Onzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Monsieur Jacques BEAUDET, formant la majorité absolue.

Article 2 : Monsieur Jacques BEAUDET est déclaré élu à la fonction de Onzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 14 Election du Douzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Monsieur Sylvain DANTU, formant la majorité absolue.

Monsieur Sylvain DANTU est déclaré élu à la fonction de Douzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 15 Election du Treizième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47

- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
  - Nombre de suffrages exprimés : 44
  - Majorité absolue : 23
- 44 voix en faveur de Madame Samira KETFI, formant la majorité absolue.

Madame Samira KETFI est déclarée élue à la fonction de Treizième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### 16 Election du Quatorzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
  - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
  - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
  - Nombre de suffrages exprimés : 42
  - Majorité absolue : 22
- 42 voix en faveur de Monsieur Jean-François BAYLE, formant la majorité absolue.

Monsieur Jean-François BAYLE est déclaré élu à la fonction de Quatorzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 17 Election du représentant de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au Conseil de surveillance de l'Hôpital Sud Francilien

Monsieur Jean-Pierre BECHTER demande aux membres présents de le désigner comme représentant de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne audit Conseil. Il rappelle que l'Hôpital Sud Francilien est terminé et en cours de réception par l'Agence Régionale de Santé (ARS), présidée par Claude EVIN. Il informe les conseillers présents qu'une visite va être organisée très rapidement.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER indique également que cet établissement est superbe et très bien conçu, qu'il contient environ 4500 locaux différents, qu'il est d'un très haut niveau technologique, que des médecins de grande qualité ont encore été recrutés, que des alliances avec des cliniques privées ont été favorisées pour l'utilisation complémentaire d'un certain nombre de matériel, en particulier les scanners et toute la radiologie, que la maternité sera la deuxième de France après celle de Mayotte puisque 4000 naissances sont attendues par an. Le transfert des services se fera progressivement pour les trois hôpitaux pendant les six mois à venir, le but étant de transférer les services au 1<sup>er</sup> juillet prochain et la mise en service de l'Hôpital se fera à ce moment-là.

Il explique également que l'Etat a fourni les crédits nécessaires pour l'équipement (30 000 000 € + 20 000 000 € que nous empruntons, donc 50 000 000 €).

En ce qui concerne les Conseils d'Administration, une loi portant sur la réforme hospitalière a été votée il y a un an à peu près. Depuis, ces Conseils n'ont plus le même pouvoir ; celui-ci a été transmis au Directeur Général de l'Hôpital.

Ces Conseils sont composés de 15 personnes. 3 collèges : les Personnalités Qualifiées, le collège des Elus et celui des Salariés.

*Election de Monsieur Jean-Pierre BECHTER à la majorité (1 abstention, Monsieur Stéphane PIHAN)*

A la fin de la séance, Monsieur Jacques BEAUDET rappelle qu'il y a une réunion très importante à Saint-Germain-lès-Corbeil le 26 janvier prochain, à 10h00, à l'Espace Victor Hugo, et qu'il aimerait que l'ensemble des communes y soient représentées. Il s'agit du lancement du PLPD (Plan Local de Prévention des Déchets).

Monsieur Jean-Pierre BECHTER informe Monsieur Jacques BEAUDET que Messieurs Jean-François BAYLE et Volkan AYKUT seront présents à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Coudray-Montceaux, le 21 janvier 2011.

Jean-Pierre BECHTER



Président de la  
Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes